



Document de référence

Dispositif de formation Prévention des risques chimiques et CMR

Département formation

Institut National de Recherche et de Sécurité
pour la prévention des accidents du travail
et des maladies professionnelles
65 Bd Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél 01.40.44.30.00 internet : www.inrs.fr
e-mail : info@inrs.fr

Version 2 – Septembre 2023

Historique du document

Version	Date	Modifications
Version 0	Janvier 2014	Création du document
Version 1	Janvier 2020	Introduction (Arrêt convention CMR) Modalités de démultiplication Références ressources/outils
Version 2	Septembre 2023	Références ressources/outils

Ce document a été rédigé par un groupe de travail constitué de :
Représentants des Carsat
Représentant de la CNAM
Représentants de l'INRS

Table des matières

1. Préambule	4
2. La prévention des risques chimiques	5
2.1. Les enjeux.....	5
2.2. La démarche de prévention des risques chimiques.....	5
2.3. Les valeurs, le cadre réglementaire et les recommandations.....	6
3. Le dispositif global de formation : une action de prévention à part entière	7
3.1. La finalité du dispositif de formation	7
3.2. Les bénéficiaires du dispositif de formation	7
3.3. Les domaines de compétences à développer	8
3.3.1. Domaines de compétences à développer pour le chef d'entreprise	8
3.3.2. Domaines de compétences à développer pour le référent risques chimiques	8
3.3.3. Domaines de compétences à développer pour l'opérateur	8
3.4. Les modalités pédagogiques	9
3.4.1. Les durées des formations	9
3.4.2. L'animation des formations.....	9
3.4.3. La certification des formateurs	9
4. L'encadrement du dispositif	11
5. Les annexes	12
5.1. Les référentiels de compétences	12
5.1.1. Le référentiel de compétences du CHEF D'ENTREPRISE	12
5.1.2. Le référentiel de compétences du REFERENT Risques Chimiques.....	15
5.1.3. Le référentiel de compétences de l'OPERATEUR	18
5.2. La liste des abréviations	20

1. PREAMBULE

Afin d'aider les entreprises, notamment les PME/TPE, à s'organiser pour mettre en place une démarche de prévention pertinente du risque chimique, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics et les organismes de prévention, ont mené différentes actions au travers des conventions d'objectifs entre 2008-2014 avec notamment la « formation à la prévention des risques chimiques des employeurs et des référents d'entreprises ».

Afin de construire une réponse formation adaptée, ils ont :

- précisé les différents niveaux d'acteurs et déterminé l'activité « prévention des risques chimiques » inhérente à chaque fonction ;
- défini le besoin de compétences en prévention des risques chimiques pour tous ces acteurs ;
- prescrit les formations minimales à dispenser en matière de prévention des risques chimiques ;
- réfléchi sur des modalités de démultiplication nécessaires au déploiement de ce dispositif de formation.

Proposer une offre de prévention des risques chimiques à toutes les entreprises est une priorité de l'Assurance maladie risques professionnels et notamment de la COG AT/MP 2023-2027.

A travers son programme Risques Chimiques Pros et notamment des formations-actions, elle se fixe comme objectifs de :

- rendre autonomes les entreprises dans leur évaluation des risques chimiques ;
- faire agir les entreprises pour qu'elles maîtrisent les situations les plus exposantes auxquelles sont confrontées les salariés ;
- soutenir les entreprises dans son engagement pour la prévention des risques chimiques.

Afin d'accompagner au mieux ces dispositifs de formations-actions, les modalités de démultiplication ont été proposées avec notamment la mise en place de formations de formateurs à la prévention des risques chimiques et des risques inhérents aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) par l'INRS.

Ce document reprend une partie du travail mené sous les conventions 2008-2014, et l'amende pour correspondre aux besoins actuels.

Afin de s'appuyer sur un réseau de formateurs reconnu, et pour répondre aux besoins de la formation professionnelle avec la reconnaissance de blocs de compétences, l'INRS a souhaité mettre en place une certification des compétences professionnelles des « Formateurs à la prévention des risques chimiques ».

Ce document porte sur le dispositif de démultiplication des formations à la prévention des risques chimiques et CMR.

Le présent document de référence remplit plusieurs fonctions :

- d'une part, donner de la lisibilité et du sens au dispositif de formation pour le réseau prévention et les partenaires externes en le situant dans le contexte global de la prévention des risques chimiques.
- d'autre part, assurer une déclinaison pédagogique et technique en énonçant les objectifs de formation visés par le réseau prévention et ses partenaires et en décrivant le dispositif de formation avec ses contenus de formation.

Il décrit plusieurs dispositions technico-pédagogiques :

- des éléments de cadrage du dispositif ;
- des référentiels : d'activité professionnelle, de compétences ;
- des modalités pédagogiques.

2. LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

2.1. LES ENJEUX

Indispensables, des produits chimiques sont utilisés dans de nombreuses entreprises. La 4^{ème} édition de l'enquête SUMER (2017) (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) a permis d'étudier l'évolution des expositions aux risques professionnels des salariés sur 20 ans et montrer que celles aux produits chimiques n'a pas baissé avec **un tiers des salariés** du secteur privé, soit environ **5,5 millions de personnes**, qui sont **exposés à au moins un produit chimique** dans leur travail.

La réglementation sur la prévention du risque chimique a considérablement évolué ces dernières années, avec un renforcement significatif des exigences du Code du travail et de la Réglementation européenne.

Ainsi, une baisse des expositions dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie a pu être constatée avec la mise en œuvre du plan Ecophyto®. Une baisse des expositions a été constatée dans le secteur de l'industrie avec le recul des industries traditionnelles fortement exposantes comme la sidérurgie et la métallurgie et avec l'automatisation de nombreuses activités. Toutefois, l'externalisation de la maintenance dans ce secteur explique en partie la baisse des salariés de ce secteur au profit des salariés des secteurs de la construction et du tertiaire qui eux connaissent une augmentation de leur exposition.

Aujourd'hui, les risques professionnels liés aux agents chimiques dangereux et, plus particulièrement, les risques inhérents aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) font toujours partie des sujets majeurs en matière de protection de la santé des travailleurs.

2.2. LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un "document unique".

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés (article L. 4121-1).

La prévention du risque chimique répond aux mêmes exigences que toute démarche de prévention. Sa formalisation (évaluer, supprimer ou réduire les risques, informer et former) est identique à celle mise en œuvre pour l'ensemble des risques professionnels. Elle s'appuie sur les principes généraux de prévention définis dans le Code du travail (article L.4121-2).

Dès lors qu'il y a exposition à des risques chimiques, les mesures de prévention à mettre en œuvre tiennent compte de la gravité du risque, et en particulier des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

L'employeur doit en premier lieu évaluer les risques présents dans son entreprise. Pour les risques chimiques, il s'agit de repérer tous les produits présents ou susceptibles d'être rencontrés dans l'entreprise qu'il s'agisse de produits utilisés comme tels ou générés par une activité ou un procédé sous de forme de gaz, poussières ou aérosols, d'analyser ensuite les conditions d'exposition et d'établir un plan d'actions.

Quand ni la suppression ni la substitution ne sont réalisables, un ensemble d'actions doit permettre de réduire le plus possible le niveau du risque, les quantités de produits dangereux, le nombre de salariés exposés ou encore la fréquence ou la durée des expositions. Ces mesures peuvent être d'ordre organisationnel ou technique.



Figure 1: Conduite d'un plan d'actions de prévention du risque chimique (© Valérie CAUSSE / INRS)

La formation et l'information des salariés font partie des obligations de l'employeur en matière de prévention des risques chimiques. Elles répondent à deux principaux objectifs : donner aux salariés une représentation des risques chimiques associés à leur poste de travail et leur donner les moyens de maîtriser leur environnement en les formant, entre autres, à la mise en œuvre des équipements de protection collective et individuelle.

2.3. LES VALEURS, LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LES RECOMMANDATIONS

Afin de répondre aux enjeux rappelés précédemment, l'ensemble du dispositif proposé dans ce document de référence repose sur des valeurs et des principes fondamentaux partagés par les acteurs du réseau prévention (CNAM/DRP, CARSAT/CRAMIF/CGSS, EUROGIP et INRS).

Il s'agit des « Valeurs essentielles » (la personne, la transparence, le dialogue social) et des « Principes et pratiques recommandés pour l'évaluation des risques professionnels » - ED INRS 902.

L'ensemble s'inscrit dans le cadre général des principes de prévention issus de la loi du 31 décembre 1991 transposant la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 qui concernent la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

La formation est un moyen fort, prioritaire, de promotion et de diffusion de la prévention, et d'acquisition des compétences permettant de travailler en sécurité.

3. LE DISPOSITIF GLOBAL DE FORMATION : UNE ACTION DE PREVENTION A PART ENTIERE

3.1. LA FINALITE DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le dispositif de formation proposé est destiné à aider les entreprises, notamment les PME/TPE, à s'organiser pour mettre en place une démarche de prévention pertinente du risque chimique.

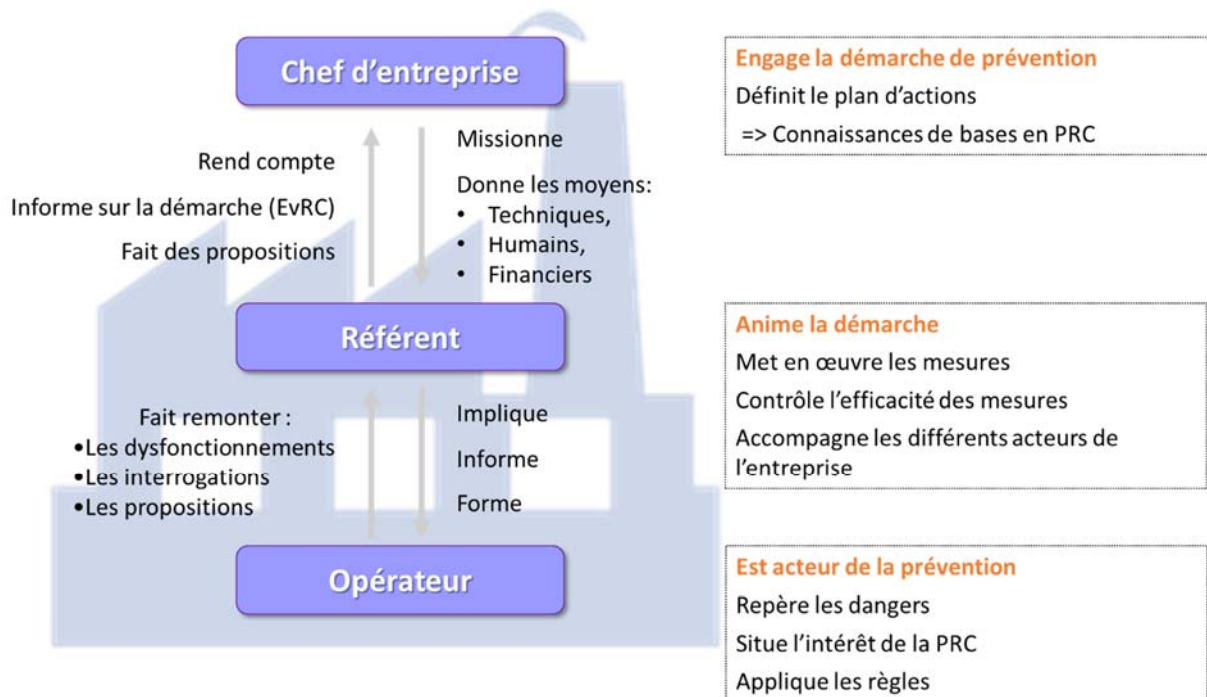
Par son architecture et ses modalités d'organisation, le dispositif élaboré par l'INRS et l'Assurance maladie risques professionnels a la volonté :

- de répondre aux besoins et aux spécificités du plus grand nombre d'établissements (qu'ils soient ciblés à partir d'un critère de sinistralité avéré et/ou volontaires pour engager une démarche de prévention des risques chimiques) ;
- d'accompagner tous les acteurs de l'établissement dans le développement de compétences en prévention des risques chimiques.

3.2. LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF DE FORMATION

La formation pourra être adaptée avec des intentions spécifiques selon les publics et le degré d'implication des acteurs de l'entreprise dans la démarche.

- Pour les chefs d'entreprise, la formation a pour but de les amener à engager et piloter la démarche de prévention du risque chimique dans leur établissement.
- Pour les personnes ressources (référénts Risque chimique), la formation a pour but de leur permettre d'animer et de conduire la démarche de prévention du risque chimique.
- Pour les opérateurs, la formation a pour but de les rendre acteurs de la prévention du risque chimique et de les amener à participer à la démarche de prévention.



3.3. LES DOMAINES DE COMPETENCES A DEVELOPPER

Les domaines de compétences définissent l'architecture du socle de compétences nécessaires pour la mise en place d'une démarche de prévention des risques chimiques en entreprise. Ces grands domaines de compétences se déclinent eux-mêmes en un certain nombre de compétences majeures. Elles sont définies pour chacun des trois publics et traduites en compétences professionnelles. Les référentiels de compétences complets sont consignés en annexes au présent document.

3.3.1. Domaines de compétences à développer pour le chef d'entreprise

Premier acteur et responsable de la santé et de la sécurité des salariés dans l'entreprise, le chef d'entreprise doit être en capacité d'intégrer la prévention des risques chimiques dans la gestion des activités et des projets de l'entreprise (Art. L.4121-1 à 5 du Code du travail). Il engage la démarche, se doit de convaincre l'ensemble des acteurs et d'être porteur d'une véritable culture de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

DOMAINES DE COMPETENCES - Chef d'entreprise	
Compétence 1	Engager une démarche de prévention des risques chimiques
Compétence 2	Piloter une démarche de prévention des risques chimiques

3.3.2. Domaines de compétences à développer pour le référent risques chimiques

Le référent risques chimiques, agent de maîtrise, chef de fabrication, animateur sécurité, responsable qualité et éventuellement le chef d'entreprise lui-même (en TPE notamment) est chargé principalement d'animer le projet de prévention des risques chimiques de l'entreprise. Pour remplir ce rôle il est notamment amené à conduire la démarche d'évaluation des risques chimiques et à sensibiliser et accompagner les différents acteurs de l'entreprise.

DOMAINES DE COMPETENCES - Référent risques chimiques	
Compétence 1	Animer le projet de prévention des risques chimiques dans l'entreprise
Compétence 2	Conduire une démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques
Compétence 3	Informier et accompagner les différents acteurs de l'entreprise

3.3.3. Domaines de compétences à développer pour l'opérateur

L'opérateur est un travailleur susceptible d'être en contact avec des agents chimiques dans son travail. Il doit effectuer sa tâche en toute sécurité et doit être en capacité d'appréhender les risques chimiques dans sa situation de travail. C'est un véritable acteur de la prévention dans l'entreprise.

DOMAINES DE COMPETENCES - Opérateur	
Compétence 1	Etre acteur de la prévention dans sa situation de travail
Compétence 2	Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Cette aptitude ne peut être confondue avec un niveau de classification professionnelle. Elle est la reconnaissance de la capacité de l'opérateur à appréhender les risques chimiques dans sa situation de travail.

3.4. LES MODALITES PEDAGOGIQUES

La dynamique du dispositif formatif repose sur une logique de formation-action, c'est-à-dire des formations en lien avec l'activité professionnelle.

Les stagiaires doivent être amenés à développer leurs savoirs de manière pratique grâce à l'alternance entre les apports théoriques et des exercices de mises en situation.

La partie théorique représentera 30% à 50% du temps total de la formation. La partie pratique représentera 50% à 70% du temps total de la formation.

Le formateur doit adapter ses formations (choix d'exercices, études de cas et exemples cités) aux activités des stagiaires. Pour ce faire, il est recommandé de questionner l'entreprise, en amont de l'action de formation, afin d'avoir des éléments concrets sur les futures missions et configurations futures du travail des stagiaires.

3.4.1. Les durées des formations

La durée de formation recommandée pour le chef d'entreprise est d'une journée. Elle est commune avec la 1^{ère} journée de formation du référent risques chimiques. Cette durée ne pourra être inférieure à la ½ journée.

La participation du chef d'entreprise est obligatoire ou à défaut un représentant du chef d'entreprise disposant d'une véritable délégation.

La durée de formation pour le référent risques chimiques est de 21 heures (3 journées) dont la première partie est commune avec le chef d'entreprise.

Un travail d'intersession est prévu entre le 2^{ème} et le 3^{ème} jour, ces 2 journées devant être espacées de 3 à 4 semaines durant laquelle le référent RC mettra en œuvre dans son entreprise les différents domaines abordés durant la première partie de la formation.

La durée des actions de sensibilisation pour les opérateurs est à adapter au cadre de l'entreprise.

3.4.2. L'animation des formations.

Les formations à destination des chefs d'entreprises et des référents risques chimiques seront animées par un formateur certifié par l'INRS.

Les sensibilisations des opérateurs seront animées par les référents risques chimiques des entreprises. Ce dernier pourra se faire accompagner sur certains points par des organismes de formation.

Il est recommandé de ne pas dépasser 10 entreprises participantes.

3.4.3. La certification des formateurs

L'INRS sélectionne, forme, valide et certifie les compétences des formateurs qui animeront le dispositif de formation du chef d'entreprise et du référent risques chimiques.

FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

La sélection des formateurs sera réalisée sur la base d'un dossier permettant de vérifier leurs expériences récentes en matière :

- d'ingénierie pédagogique et de formation d'adultes
- d'actions de prévention des risques chimiques en entreprise (autres que la formation)

Ces expériences sont les conditions de réussite essentielle dans la mise en œuvre d'une formation action telle qu'elle est envisagée dans le dispositif.

La certification de « Formateur à la prévention des risques chimiques » correspond à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles des métiers de formateur d'adulte (RNCP247 – code ROME K2111 - Formation professionnelle) et d'hygiéniste du travail (RNCP4693 – Code ROME H1302 - Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels).

La certification des formateurs est détaillée dans un autre document : le référentiel de certification du « Formateur à la prévention des risques chimiques ». Les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du formateur y sont explicités.

4. L'ENCADREMENT DU DISPOSITIF

Les principaux acteurs concernés par le déploiement du dispositif sont :

La **CNAM-DRP**

- Assure la promotion du dispositif au sein du réseau prévention et auprès de ses partenaires (fédérations et représentations professionnelles...).

L'**INRS**

- Assure l'ingénierie pédagogique et l'élaboration d'outils pédagogiques.
- Accompagne la phase de déploiement de la formation.
- Assure la formation de formateurs et leur certification.
- Assure la gestion du dispositif et son évolution.

Les **CARSAT / CRAM / CGSS**

- Assurent la promotion du dispositif dans leur région auprès des entreprises.
- Accompagnent si nécessaire l'organisme de formation demandeur.
- Accompagnent et contrôlent les organismes de formation dans toutes les phases de la mise en œuvre des formations.
- Participent aux jurys de certification des formateurs

Les **organismes de formation**

- Proposent des formations à la prévention des risques chimiques et les animent grâce à des formateurs certifiés.
- S'engagent à respecter les modalités de mise en œuvre de ces formations conformément au présent document de référence

Les **entreprises**

- Favorisent l'accès à la formation, au perfectionnement et à l'actualisation des compétences de leurs salariés. Pour ce faire, elles disposent :
 - de l'offre de service du réseau prévention
 - du présent document comme guide à la rédaction de leur cahier des charges

5. LES ANNEXES

5.1. LES REFERENTIELS DE COMPETENCES

5.1.1. Le référentiel de compétences du CHEF D'ENTREPRISE

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (liste indicative)
<p>1. Engager une démarche de prévention</p>	<p>- L'intégration de la prévention des risques chimiques dans la gestion des activités et des projets de l'entreprise</p>	<p>- Points de repère INRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques industriels (PR 36) <p>- Démarches de prévention > Principes généraux de la démarche de prévention > Introduction (site web INRS)</p>
<p>1.1 Repérer les différents enjeux</p>	<p>- Les enjeux humains, économiques, sociaux, environnementaux et juridiques</p>	<p>- Evaluation du risque chimique - Préconisations pour le développement d'applications informatiques (PR48)</p> <p>- Prévention des risques : Risque chimique et CMR (outil66, ED992), Incendie et explosion (TJ 20, ED 990), Co activité</p> <p>- Suivi des expositions, surveillance et traçabilité des expositions</p> <p>- Prévention des risques liés au stockage des produits chimiques (ED 753, ED 6015), à la gestion des déchets, aux rejets</p>
<p>1.2 Repérer les différentes étapes d'une démarche de prévention</p>	<p>- Les principes généraux de prévention</p> <p>- Les étapes de la démarche de prévention appliquée au risque chimique : organiser, repérer, évaluer, prévenir</p>	<p>- Dossier Web de l'INRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque chimique (Dossier Web) • Introduction à la prévention des risques professionnels (Autoformation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » - @01001)

FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (liste indicative)
1.3 Identifier le risque chimique et le situer dans son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de base sur le risque chimique : danger, risque, exposition, dommage, effets immédiats, effets différés (domaine sécurité et santé) - Les conditions d'utilisation des produits - Les risques : toxique, CMR, incendie, explosion... - Les étiquettes, les FDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Points de repère INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Prévention et risques industriels (PR 36)
1.4 Situer ses obligations et sa responsabilité de chef d'entreprise au regard des risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de la protection des travailleurs et de l'environnement dans la gestion de l'entreprise - L'organisation de la sécurité lors des interventions d'une entreprise extérieure (préparation et suivi de l'opération) - La prévention de la pénibilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide-mémoire juridique de l'INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Aération et assainissement (TJ5) • Prévention des incendies sur les lieux de travail (TJ20) • Dossier web Traçabilité et pénibilité
2. Piloter une démarche de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Les arguments pour agir - Les clés pour réussir - Le management de la prévention, l'argumentation, l'implication des différents acteurs (internes et externes de l'entreprise) - Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention préconisées par l'Institution 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'amélioration continue - Documents INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Agir avec prévention (ED 6037) • De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail (ED 936) • Politique de maîtrise des risques professionnels : valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention (ED 902) • Cinq leviers pour organiser la prévention dans l'entreprise (ED 6179)
2.1 Organiser et suivre les différentes étapes de la démarche prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des produits et émissions - Les différentes méthodes et outils d'évaluation des risques, leurs intérêts et leurs limites - L'élaboration d'un plan d'actions - La communication sur la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques professionnels (ED 840) • SEIRICH • Les méthodes d'évaluation des risques chimiques – une analyse critique (ND 2312)

FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (liste indicative)
	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement de la démarche : identifier les freins et les leviers - L'implication des acteurs internes et externes 	
<p>2.2 Evaluer les impacts de la démarche et des mesures de prévention mises en œuvre et prendre si besoin les mesures correctives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de la démarche : <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs, indicateurs • Suivi, bilan périodique • Veille (réglementaire, méthodologique, technique...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Document INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Management de la santé et de la sécurité au travail « Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs » (ED 6013)

5.1.2. Le référentiel de compétences du REFERENT Risques Chimiques

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils <i>(liste indicative)</i>
1. Animer le projet de prévention des risques chimiques dans l'entreprise		
1.1 Repérer les différents enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux humains, économiques, sociaux, environnementaux et juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du risque chimique - Document Unique (PR48) - Prévention des risques : Risque chimique et CMR (Outil66, ED 992), Incendie et explosion (TJ 20, ED 990), Co activité - Suivi des expositions, surveillance et traçabilité des expositions - Prévention des risques liés au stockage des produits chimiques (ED 753, ED 6015), à la gestion des déchets, aux rejets
1.2 Se positionner en tant qu'animateur de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'animateur de projet (délégation, reporting) - La mise en œuvre d'une approche pluridisciplinaire et participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ? (ED 6141)
1.3 Identifier et caractériser le risque chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de base sur le risque chimique : danger, risque, exposition, dommage, effets immédiats, effets différés (domaine sécurité et santé) 	<ul style="list-style-type: none"> - Principales dispositions réglementaires : agents chimiques dangereux, agents CMR - Sources d'informations sur les produits chimiques : étiquettes (ED 6041), FDS (ED 6483), fiches toxicologiques (FT 0), brochures INRS, fournisseurs
1.4 Repérer et mobiliser les différents acteurs et planifier la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs et leur motivation - Les enjeux et les différents niveaux de décision - Les rôles et missions du dirigeant, de l'encadrement, du CSSCT, du médecin du travail, du contrôleur sécurité, des différents intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ? (ED 6141)

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (liste indicative)
2. Conduire une démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques		
2.1 Utiliser une méthode d'évaluation du risque chimique adaptée à l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - La conduite de l'évaluation des risques chimiques au sein des unités de travail - L'application d'une méthode d'évaluation semi-quantitative des risques - L'analyse et le choix d'une méthode 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents CNAM : <ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'évaluation des risques chimiques. Méthode développée pour le logiciel Seirich (ED6485) • SEIRICH - Documents CNAM : <ul style="list-style-type: none"> • Recommandations « Evaluation du risque chimique » (R409)
2.2 Etudier les situations réelles de travail et détecter celles exposant à des risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'inventaire des produits chimiques, matériaux présents, des émissions - Les dangers et les risques des produits utilisés à partir de l'étiquetage et des FDS - Les émissions ou dégagements de produits auxquels les salariés peuvent être exposés - Les risques à partir des dysfonctionnements, incidents, accidents, atteintes à la santé ayant déjà eu lieu (a posteriori) et les risques chimiques à partir de l'écoute des opérateurs et de l'observation des situations de travail (a priori) - L'exploitation des mesurages et le recours éventuel aux préventeurs, spécialistes, laboratoires... 	<p>Document INRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 6443, outil65, base de données Liste des VLEP françaises) • Base de données Exposition aux substances chimiques par situation de travail (Outil110) • Base de données Altrex • 4 films de formation (C0403)
2.3 Proposer les mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - La hiérarchie des risques - La typologie et les propositions de mesures de prévention sur la base de critères d'efficacité, de critères économiques et des 9 principes généraux de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principes généraux de la prévention (contextualisés aux risques chimiques) - Les moyens de prévention et protection du risque chimique (ED 6004, ED 695 et la collection Guide pratique de ventilation, ED 6106, ED 6077, ED 112....)

FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (liste indicative)
2.4 Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions et à son évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et le suivi des actions menées - La conduite du plan d'actions en relation avec le chef d'entreprise - La veille (réglementaire, méthodologique, technique...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Outil INRS : <ul style="list-style-type: none"> • SEIRICH
2.5 Organiser la traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> - La collaboration à l'élaboration de documents : traçabilité des expositions, notices de poste... 	
3. Informer et accompagner les différents acteurs de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports et outils de communication - L'animation de réunion de travail 	Outils INRS : <ul style="list-style-type: none"> • Les conseils du Pr Chimico sur les risques chimiques (C0402) • Napo dans... Attention produits chimiques! (DV 0386)
3.1 Animer une séance d'information en prenant en compte les besoins et caractéristiques des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - L'information à donner aux opérateurs sur les dispositions prévues par la démarche de prévention - La participation avec les autres acteurs de la prévention à la sensibilisation des opérateurs - L'information de la hiérarchie : échanges et prises de décisions avec la hiérarchie - L'adaptation des messages en fonction des besoins de ses interlocuteurs : convaincre, expliquer et motiver 	
3.2 Animer une réunion de travail	<ul style="list-style-type: none"> - La conduite et l'animation de réunion - La méthodologie de résolution de problèmes 	
3.3 Ajuster son action d'information et d'accompagnement en lien avec le chef d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - La définition d'objectifs - La vérification de l'atteinte des objectifs 	

5.1.3. Le référentiel de compétences de l'OPERATEUR

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (Liste indicative)
1. Etre acteur de la prévention dans sa situation de travail		
1.1 Mesurer l'intérêt de la prévention	- Les bénéfices de la démarche prévention	
1.2 Situer le risque chimique lié à sa situation de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de base : risque, danger, situation dangereuse, exposition, dommage, AT/MP - Les formes de risque chimique : intoxication, brûlure chimique, incendie, explosion, asphyxie - L'exploitation des sources d'informations disponibles : étiquettes, FDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Document Unique (DU), prévention et protection, traçabilité des expositions (ED 6150). - Les FDS (ED 6483), - Les étiquettes (ED 6041), - Les notices de poste (ED 6027), signalisation de sécurité (ED 885), personnes ressources - Napo dans... Attention produits chimiques! (DV 0386)
1.3 Identifier les principales exigences de la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - La protection des travailleurs et de l'environnement - La surveillance médicale, traçabilité des expositions - Les travailleurs bénéficiant d'une protection particulière - Les accès aux FDS et DU 	
1.4 Appliquer les mesures de prévention en place	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des mesures de prévention prévues dans sa situation de travail - Les documents internes de l'entreprise : notices de poste, modes opératoires, bonnes pratiques, signalisations, procédures d'urgence... - Les équipements de protection collectifs et individuels : leurs rôles, leurs limites et leur entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des risques : Travailler avec des produits chimiques. Pensez prévention des risques ! (ED 6150) - Notices de poste (ED 6027)
2. Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :		
2.1 Se situer dans l'organisation de la prévention du risque chimique adoptée par l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs de la démarche (MDT, IRP, CSE s'il existe, référent risque chimique, les personnes ressources) : leurs rôles et leurs missions 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité au travail : qui fait quoi ? (ED 6141)

FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Compétences	Savoirs associés	Ressources/outils (Liste indicative)
2.2 Signaler les difficultés rencontrées, en informer la hiérarchie	- Le document interne de l'entreprise	- Qui interroger, qui avertir en prévention des risques professionnels (ED110)
2.3 Proposer des pistes d'amélioration	- La procédure de remontée d'information dans l'entreprise	

5.2. LA LISTE DES ABREVIATIONS

Dans l'ordre d'apparition

CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
CARSAT	Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
RC	Risque Chimique
CMR	Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction
PME/TPE	Petites et les Moyennes Entreprises/ Très Petites Entreprises
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
AT/MP	Accident du Travail / Maladie Professionnelle
SUMER	SURveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels
EvRP	Evaluation des Risques Professionnels
CNAM	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
DRP	Direction des Risques Professionnels
CRAM	Caisses Régionales d'Assurance Maladie
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CRAMIF	Caisses Régionales d'Assurance Maladie d'Ile de France
SEIRICH	Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques
FDS	Fiche de Données de Sécurité
CSE	Comité Social et Economique
DU	Document Unique
MDT	Médecin du Travail
IRP	Instances Représentatives du Personnel
DP	Délégué du Personnel